

"Appel à la France" dans Nieuw Europa (30 septembre 1967)

Légende: Le 30 septembre 1967, suite à la deuxième demande d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, le Comité de rédaction de la revue du Mouvement européen néerlandais Nieuw Europa lance un appel au gouvernement français pour faciliter l'ouverture et la conclusion des négociations d'adhésion.

Source: Nieuw Europa. Maandblad van de Europese Beweging in Nederland. September 1967, n° 9. Den Haag.

Copyright: (c) Europese Beweging in Nederland

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"appel_a_la_france"_dans_nieuw_europa_30_septembre_1967-fr-a3b7ff86-911b-420c-9538-4cef7971a280.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

Appel à la France (La Haye, 30 septembre 1967)

de la part du Comité de rédaction de 'Nieuw Europa'

1. Au moment où les pays-membres des Communautés européennes sont appelés à prendre position sur la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays, notre rédaction s'adresse aux autorités françaises pour les prier de faciliter l'ouverture de vraies négociations, dans le but d'obtenir un résultat positif.
2. Accueillir de nouveaux pays qui acceptent nos traités aussi bien que les grandes lignes de leurs mesures d'exécution, correspond, d'abord, à une promesse que les six pays partenaires se sont donnée à eux-mêmes et ont donnée aux pays-candidats dans les préambules des trois traités. En plus, ce serait donner à nos Communautés les dimensions qui leur permettent d'effectuer des mutations à la mesure de ce qui se passe ailleurs dans le monde. D'autre part, dans le cas britannique, ce serait introduire en notre sein le seul pays européen où la recherche en science fondamentale et en science appliquée se trouve à l'échelle du siècle. Surtout, ce serait créer, enfin, la base qui nous permettrait d'appeler nos Communautés: 'européennes'. Ce serait la justification de nos efforts depuis 1950. En effet, le style de vie des pays-candidats (songeons à leur respect de la conscience humaine et à leur régime démocratique) reflète les meilleures traditions de la culture européenne.
3. Par contre, refuser ces candidatures, ou leur opposer des obstacles tels qu'ils équivaldraient en pratique à un refus, serait mettre en cause la raison d'être de nos traités et de nos Communautés, car, ce faisant, on créerait un 'bloc' fermé qui, sans stimuler la modernisation de l'Europe, la diviserait. Cela ne serait pas seulement aller à l'encontre de nos promesses formelles, mais également nuire à l'intérêt de nos peuples et de notre continent.

Enfin, ce serait donner un mauvais exemple à d'autres régions et à d'autres continents du globe qui suivent avec une grande attention le développement de l'intégration européenne.
4. Toutefois, nous n'ignorons pas les objections, formulées de part et d'autre contre l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun. Nous avons examiné ces diverses craintes et concluons qu'elles sont sans fondement.
5. Craindre que la candidature britannique pose des problèmes insurmontables, serait oublier les problèmes au moins aussi graves que la participation française posa naguère à l'Europe, lors des négociations de 1955-1957.
6. Craindre la dilution de nos Communautés lorsqu'elles couvriraient un territoire plus large, serait manquer de confiance envers leurs institutions. Si les Communautés s'en tiennent aux grandes lignes des principes d'action du Rapport-Spaak, publié en 1956, augmenter les dimensions du processus d'intégration peut conduire à renforcer leurs forces de cohésion, plutôt que de les diminuer.
7. Craindre que l'industrie britannique se précipite sur le marché européen au détriment de l'industrie communautaire, c'est inverser l'argumentation. En effet, c'est l'industrie de la Communauté qui a besoin de l'ouverture du marché britannique, afin de prendre l'essor que lui permettrait le développement industriel de notre siècle. A l'heure actuelle, dans l'incertitude de la réalisation d'un marché élargi, elle est incapable de s'y préparer.
8. Craindre qu'une C.E.E. élargie prendrait la forme ou adopterait l'attitude d'une large zone de libre échange – et non pas d'une union douanière et économique –, c'est dénoncer d'avance une politique à laquelle personne ne songe et qui d'ailleurs, ne trouverait aucune base dans le Traité existant.
9. Craindre des réactions défavorables de la part d'autres pays européens ou non-européens, équivaldrait non seulement à bloquer à jamais toute initiative, mais aussi (et de nouveau) à donner la preuve d'un manque de confiance en soi-même. En effet, les conséquences bénéfiques d'une grande Communauté se feront valoir en

fonction de sa politique économique et commerciale. Si cette politique est ouverte, elle rendra de grands services au monde extérieur, tout en stimulant la mutation structurelle moderne à l'intérieur.

10. En conclusion, nous sommes convaincus que l'alternative nous pose devant un choix historique. De deux choses l'une. Ou bien nos efforts depuis 1950 auront le résultat escompté depuis le début. Ou bien le développement de deux décades n'aura mené qu'à une attitude restrictive, comparable aux nationalismes périmés d'avant-guerre. La première attitude ouvre un avenir. La seconde conduirait au contraire à faire revivre un passé tragique.

La Haye, le 30 septembre 1967